

Offre pédagogique Couperin (Université/écoles) CONTRAT « D&B HOOVERS » – <https://app.vention.com/>

Réf. : « ALTARES//SG-GL/Case n°/DAJ »

Le présent Contrat est conclu entre la société :

Raison sociale

Siret

N° TVA intracommunautaire

Forme juridique

Capital social €

Adresse

Code postal

Ville

DUNS@Number

N° Client

Signataire du Contrat

Correspondant

Nom

Fonction

Tél.

E-mail

Ci-après dénommée le « Client »

&

la Société ALTARES - D&B

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre

Sous le numéro 572 014 199, dont le siège social est situé :

Tour Landscape, 6 place des Degrés,
92800 Puteaux

Votre contact
ALTARES - D&B

Mme Stéphanie GUIMARD

Secteur

Tél. 01 41 37 51 56

E-Mail stephanie.guimard@altares.com

Service Clients

Tél. 0825.805.802

E-Mail service.clients@altares.com

Site institutionnel

www.altares.com

Ci-après dénommée « ALTARES - D&B »

Zone de paraphe

1 - Service D&B HOOVERS

1.1 - Présentation de la solution

D&B Hoovers est une solution en ligne dédiée au développement commercial en France et à l'international. S'appuyant sur la base mondiale d'informations DUN & BRADSTREET, D&B Hoovers offre une interface moderne et intuitive couplée à des fonctionnalités intelligentes de recherche et de segmentation pour vous permettre d'accélérer votre croissance sur tous les marchés. Les informations légales, financières, sectorielles, concurrentielles et éditoriales sur plus de 310 millions d'entreprises, 1 000 secteurs d'activité et 480 millions contacts professionnels vous permettent :

- De mieux identifier et rechercher des sociétés / contacts
- De mieux comprendre les évènements liés à la vie des entreprises
- De s'informer de l'actualité relative aux entreprises
- D'améliorer votre connaissance des marchés
- De réaliser des études comparatives

Les modalités de l'offre pédagogique Couperin sont décrites en **Annexe 2 « Offre pédagogique Couperin – D&B Hoovers »**.

1.2 - Licence D&B Hoovers

En fonction de la version de la licence sélectionnée, la solution D&B Hoovers permet d'accéder aux différentes fonctionnalités et données (voir Annexe 3 - Fonctionnalités D&B Hoovers).

1.2.1 Version de la licence sélectionnée

Version de la Licence	Contenu de la licence	Nombre d'utilisateur(s)	Nombre de crédits d'exports ⁽¹⁾ inclus dans la version sélectionnée
<input type="checkbox"/> Licence Focus	Fonctionnalités essentielles et analytiques	A compléter	A compléter le nombre de crédits ou préciser Sans export
<input type="checkbox"/> Licence Predict + Precision Research ⁽²⁾	Fonctionnalités essentielles, analytiques et données industrielles	A compléter	

(1) Un (1) crédit d'export est décompté pour chaque exportation (excel ou csv) des informations disponibles sur une entité commerciale unique (identifiée par un DUNS Number®).

(2) Module : Precision Research (Données financières) : Accès aux rapports financiers jusqu'à 10 ans pour les sociétés cotées en bourse, filtres de recherche, contenus d'analystes et cours des actions ; Accès aux études de marché.

1.2.2 Administrateur D&B Hoovers

Un administrateur client est défini. Ce statut lui permet d'obtenir des reportings de consommation sur son contrat.

L'administrateur D&B Hoovers défini est :

NOM	Prénom	Adresse e-mail (correspondant à l'identifiant)

Zone de paraphe

1.2.3 Tarif total annuel pour les licences

Le coût total annuel dû au titre de(s) (la) licence(s) dépend de la version sélectionnée et du nombre d'utilisateurs au cours d'une année contractuelle.

Licence sélectionnée	Nombre d'utilisateurs	Nombre d'exports inclus (ou Sans export)	Coût annuel en euros hors taxes
D&B Hoovers Focus	xx	xx	XX € H.T.
D&B Hoovers Predict + Precision Research	xx	xx	XX € H.T.

1.2.4 Option achat de crédits d'exports supplémentaires

Un supplément de crédits d'exports peuvent être souscrits par le Client. Ils sont utilisables jusqu'à échéance de la période contractuelle annuelle en cours.

Si le supplément n'était pas épuisé à cette date, il sera ni reporté sur la période suivante ni remboursé par ALTARES - D&B.

Les crédits d'export additionnels sont souscrits pour l'ensemble des Utilisateurs. L'administrateur du Client a la possibilité de répartir les crédits d'exports additionnels au sein des Utilisateurs.

Forfait crédits d'exports supplémentaires	250.000 exports	6.240,00 € H.T.
---	-----------------	-----------------

2 - Conditions tarifaires et de facturation

2.1 - Conditions tarifaires et de facturation de la solution D&B Hoovers

	Nom	Nombre	Coût annuel en euros hors taxes
Licence D&B Hoovers	Focus	xx	XX € H.T.
Licence D&B Hoovers	Predict + Precision Research	xx	XX € H.T.
Crédits d'exports supplémentaires		xx	XX € H.T.
		Total	XX € H.T.

- Facturation forfaitaire annuelle, terme à échoir.
- La facture correspondant à la première période annuelle sera émise à la date de prise d'effet du Contrat. Les factures correspondant aux périodes suivantes seront émises à la date anniversaire de prise d'effet du Contrat.

2.2 - Adresse de facturation

Adresse de facturation à compléter obligatoirement par le Client

Raison sociale : _____

Siret : _____

A l'attention du Service Comptabilité Fournisseurs

Adresse : _____

DUNS@Number : _____

Zone de paraphe

2.3 - Conditions de paiement

L'article 6.1 « TARIFICATION – MODALITES DE FACTURATION » des Conditions Générales de Services est complété comme suit : les factures relatives aux Services faisant l'objet de la présente Commande, sont payables à **trente (30) jours date de facturation** nettes et sans escompte, par chèque, virement ou prélèvement bancaire (joindre un RIB).

3 - Conditions particulières de l'Offre pédagogique Couperin – D&B Hoovers

Dans le cadre de l'Offre pédagogique Couperin, objet du présent Contrat, les conditions particulières suivantes, dérogoires aux Conditions Générales de Services ALTARES – D&B, s'appliqueront aux relations entre les Parties :

« Utilisateur(s) autorisé(s) » : désigne(nt) toute personne habilitée par le Client/établissement à accéder et/ou utiliser les Services, Informations et/ou Programmes pour le compte du Client/établissement et sous sa responsabilité :

- Les étudiants en formation initiale et continue ; les étudiants effectuant un stage dans l'établissement, encadré par une convention de stage ; les étudiants inscrits dans l'établissement effectuant une partie de leurs études dans un autre établissement ; les étudiants préparant un doctorat co-habilité inscrits dans l'établissement partenaire. L'utilisation des Services est strictement limitée à une utilisation pédagogique uniquement, à l'exclusion de tout usage professionnel ou toute autre utilisation lucrative. L'accès aux Services sera suspendu dès leurs départs de l'établissement.
- Les chercheurs et enseignants-chercheurs officiellement rattachés au Client; les personnes chargées temporairement d'enseignement dans l'établissement, pendant la durée de cet enseignement ; les chercheurs d'un autre établissement invités par l'établissement dans le cadre d'une convention, pendant la période couverte par cette convention. L'utilisation des Services est strictement limitée à une utilisation dans le cadre de travaux de recherche ou d'analyse. Sont interdits toute autre utilisation et tout partage des accès aux Services ou des Informations ou rapports extraits du service pour un usage autre que la recherche et l'analyse. Toute recherche ou analyse contenant ou établie à partir des données d'ALTARES – D&B doit citer la mention dans l'article : « Sources de données provenant d'ALTARES – D&B ».
- Les personnes inscrites en bonne et due forme à la bibliothèque, soit dans le cadre d'une convention, soit à titre individuel, sous réserve de leur inscription dans l'annuaire informatique de l'établissement client. Les visiteurs ou usagers occasionnels de l'établissement (walk-in users), qui peuvent accéder à la ressource depuis un poste de consultation situé dans les locaux de l'établissement uniquement.
- L'accès aux Services est strictement réservé à l'utilisation dans les salles de lecture de la Bibliothèque Nationale de France, pour les usages suivants : - Usage pédagogique dans le cadre de cours ou de travaux réalisés dans le cadre d'un cursus d'enseignement ; - Usage à des fins de recherche et d'analyse. Il est précisé que toute autre utilisation et tout partage des accès au service ou des données ou rapports extraits du service sont interdits. L'accès aux Services hors des salles de lecture de la Bibliothèque Nationale de France est interdit.

Par dérogation aux stipulations de l'article 4.2.2 des Conditions Générales de Services ALTARES – D&B, le Territoire sur lequel la licence est concédée au Client correspond aux territoires sur lesquels le(s) Utilisateur(s) sont situés. Le Client s'engage à accéder aux Services, Informations et Programmes pour les besoins de ses activités localisées sur le Territoire exclusivement. Il s'engage à ne pas paramétrer des Utilisateurs ou communiquer des identifiants de connexion ou des Informations au bénéfice de personnes localisées à l'extérieur du Territoire.

« Usage commercial » : désigne l'utilisation des Services sous licence dans le but d'en retirer un profit financier (par ou pour le Client ou un Utilisateur autorisé) par le biais de la vente, la revente, le prêt, le transfert, la location ou toute autre forme d'exploitation des produits sous licence.

Zone de paraphe

Licence octroyée au Client et aux Utilisateurs autorisés :

ALTARES – D&B octroie par les présentes au Client le droit non-exclusif d'utiliser les Services sous licence et de donner accès aux Services à des Utilisateurs autorisés par le biais du réseau sécurisé du Client conformément à ce Contrat.

Le Client reconnaît que les Services sont protégés par le droit d'auteur et/ou le droit sur les bases de données. Tous les droits non octroyés de manière spécifique au Client sont réservés expressément.

Si le Client propose un accès public à sa collection de bibliothèque, il peut également proposer l'accès et autoriser la reproduction des Informations par des membres du public à des fins d'étude ou de recherche.

Description de l'accès autorisé :

Le Client s'engage à contrôler l'accès à distance, sécurisé et en mode « nomade », à l'aide de tout système d'identification et d'authentification comme par exemple les produits VPN, les systèmes SSO (Single Sign On), les annuaires LDAP, couplés à l'usage de tout type de serveurs mandataires ou via tout autre système de contrôle d'accès à des services web sur souscription comme les fédérations d'identités suivant par exemple le protocole Shibboleth.

Description de l'usage autorisé :

ALTARES – D&B permet aux Utilisateurs autorisés :

- de naviguer, rechercher, interroger, visualiser, des Informations à des fins d'étude ou d'enseignement ;
- de télécharger et stocker une partie des Informations. La reproduction et le stockage sont limités à un nombre raisonnable de copie des Informations ; il n'est pas permis aux Utilisateurs autorisés de reproduire et de stocker l'intégralité des Informations accessibles par les Services ;
- d'envoyer des Informations à des collègues chercheurs hors du Client/établissement à des fins de communication de recherche pour un usage non commercial ;
- de mettre en commun, de manière accessoire et non systématique, des quantités limitées des Informations avec des personnes non autorisées, en vue d'une recherche conjointe et à des fins d'étude et ne faisant pas l'objet d'une rediffusion commerciale ;
- d'utiliser une part raisonnable des Informations dans la préparation de supports de cours ou autres documents pédagogiques, y compris reproduction partielle des Informations sur supports dédiés ou informatiques. ALTARES – D&B reconnaît aux Utilisateurs autorisés la possibilité de travailler sous toute forme collaborative sur ces documents. Ceci s'applique aux supports de cours et autres documents pédagogiques proposés dans des formats non électroniques et non imprimés tels que le braille ;
- d'utiliser des extraits en format imprimé ou électronique des Informations dans les travaux universitaires tels que les thèses et mémoires, ceci incluant les reproductions desdits travaux pour un usage personnel ou pour dépôt dans les bibliothèques. Des reproductions en format papier ou électronique desdits travaux peuvent être communiquées, le cas échéant, aux commanditaires de ces travaux. Chaque extrait doit mentionner toute donnée permettant d'identifier la source, le titre et l'auteur.

Restrictions d'usage spécifiques des Informations, Services et Programmes :

- Ni le Client, ni ses Utilisateurs autorisés ne peuvent modifier, adapter, transformer, traduire ou créer quelque œuvre dérivée sur quelque support sur la base de ou comprenant tout élément contenu dans les Services, ou utiliser de tels éléments d'une autre manière susceptible de porter atteinte au droit d'auteur ou autres droits de propriété y afférents. Il est interdit d'enlever, masquer ou modifier de quelque façon que ce soit toutes mentions de droit d'auteur, de marque ou de propriété, mentions d'auteur ou autres notifications ou clauses de non-responsabilité incluses par ALTARES – D&B dans les Services.
- Le Client s'engage à publier des avis appropriés et prendra des mesures raisonnables pour s'assurer que les Utilisateurs autorisés sont informés des conditions d'application de la législation sur le droit d'auteur et des restrictions prévues dans ce Contrat en ce qui concerne la reproduction, l'emploi et la transmission des Services, Informations et/ou Programmes.
- La publication d'articles, de chapitres, de fascicules ou de livres entiers sur des sites Internet personnels ou institutionnels n'est pas autorisée.

Zone de paraphe

- Il n'est possible d'utiliser les Éléments sous Licence, directement ou indirectement, pour aucun des objectifs suivants :
 - La reproduction en grande quantité ou systématique des Informations ou Services que ce soit à usage commercial ou non lucratif ou moyennant paiement ou gratuitement.
 - La rediffusion, revente ou la concession de sous-licence de quelque manière que ce soit des Informations et/ou Services.
 - La fourniture ou la diffusion systématique de copies uniques ou multiples des Informations ou Services, quelle que soit leur forme, à quiconque n'est pas un Utilisateur autorisé.
 - La diffusion de toute partie des Informations ou Services sur quelque réseau électronique que ce soit, autre que le réseau sécurisé du Client/établissement.
- L'utilisation de tout ou partie des Informations et/ou Services à des fins lucratives (que ce soit par le Client ou tout Utilisateur autorisé) moyennant la vente, la cession ou une autre forme d'exploitation des Éléments sous Licence nécessite l'autorisation expresse écrite d'ALTARES – D&B. La reproduction ou la diffusion en masse de copies électroniques ou imprimées des Informations et/ou Services à des fins commerciales ou promotionnelles est expressément interdite.
- L'usage d'un robot ou d'un aspirateur de site web est strictement prohibé.

Obligations d'ALTARES – D&B

ALTARES – D&B fera de son mieux pour assurer au Client l'accès en ligne ininterrompu et la mise à disposition continue des Services conformément à ce Contrat et pour rétablir l'accès aux Services dans les meilleurs délais dans l'éventualité d'une interruption ou d'une suspension du service due à une panne du serveur d'ALTARES – D&B. Si ALTARES – D&B n'est pas en mesure de proposer l'accès aux Services pendant plus de soixante-douze (72) heures consécutives, alors ALTARES – D&B prolongera la période de validité du présent Contrat d'une durée identique à celle de l'interruption sans frais supplémentaires pour le Client.

Obligations du Client/établissement

Le Client n'accorde de mot de passe ou tout autre accès à l'information qu'aux Utilisateurs autorisés ; il fait ses meilleurs efforts pour s'assurer que les Utilisateurs autorisés ne communiquent pas ces mots de passe et modalités d'accès à l'information à des tiers.

Le Client fournit à ALTARES – D&B une liste d'adresses IP valide et met à jour cette liste selon une périodicité à valider par les deux parties.

ALTARES – D&B supporte la mise en place de l'authentification SSO et ceci dans deux cas de figure :

- Pour les établissements utilisant la technique du reverse proxy (comme EZProxy) l'implémentation ne requiert que la fourniture, du côté client de ou des adresses IP du proxy à autoriser ;
- Pour les établissements n'ayant pas recours à une authentification de type IP, une mise en place du SAML (Security Assertion Markup Language) est requise.

Le Client fait de son mieux, y compris mais sans limitation en utilisant une authentification sécurisée, pour garantir que seuls les Utilisateurs autorisés ont accès aux Informations et/ou Services.

S'il constate un usage des Informations ou un accès aux Services contraire aux stipulations du présent Contrat, le Client en informera ALTARES – D&B, et prendra toutes les mesures en son pouvoir pour que cet usage ou cet accès cesse et fournira son aide à ALTARES – D&B pour mettre fin à ces pratiques.

Le Client ne sera pas tenu pour responsable vis-à-vis d'ALTARES – D&B pour toute inexécution des conditions de ce Contrat par tout Utilisateur autorisé dans la mesure où le Client n'a pas facilité ou encouragé cette inexécution intentionnellement ou par négligence grave ou permis à une telle inexécution de continuer après en avoir été effectivement avisé.

Le Client reconnaît que le maintien de l'intégrité des Informations et/ou Services fournis par ALTARES – D&B, y compris les restrictions en matière de reproduction, d'usage et de transmission telles que prévues dans les présentes, et le fait de veiller à ce que l'emploi des Informations et/ou Services est limité aux Utilisateurs autorisés sont d'importantes obligations. Le Client reconnaît à ALTARES – D&B le droit de surveiller l'accès aux Informations et/ou Services et leur utilisation afin de détecter un usage abusif des Informations et/ou Services et pour en informer le Client. Dans l'éventualité où un Utilisateur autorisé ferait un usage non autorisé quel qu'il soit des Informations et/ou Services, le Client mettra fin, à la demande d'ALTARES – D&B, à l'accès de cet Utilisateur autorisé aux Informations et/ou Services. ALTARES – D&B ne prendra aucune mesure d'interruption de l'accès aux Informations et/ou Services sans accorder un

Zone de paraphe

préavis de 10 jours au Client afin de permettre à ce dernier de faire de son mieux pour que l'usage abusif cesse.

4 - Prise d'effet et durée du Contrat

Le présent Contrat est conclu pour une durée de douze (12) mois **à compter de son entrée en vigueur**.

L'entrée en vigueur du présent Contrat est fixée à la date de la signature par les Parties des présentes. En cas de signature à des dates différentes, la dernière date est considérée entre les Parties comme la date de signature effective du Contrat.

Par dérogation aux stipulations de l'article 3.2 des Conditions Générales de Services ALTARES – D&B, à l'issue de cette durée initiale, le Contrat sera renouvelé uniquement après accord écrit des Parties.

5 - Documents contractuels

Les relations entre le Client et ALTARES - D&B sont régies par :

- la présente Commande décrivant les Services souscrits par le Client ainsi que les conditions et modalités tarifaires associées ;
- Les Conditions Générales de Services ALTARES-D&B « FR0622 », consultables sur la page web https://www.altares.com/wp-content/uploads/FR_FR_TCs_FR0622_16062022.pdf ;
- L'Annexe 1 « Traitement et Protection des Données à caractère personnel » consultable sur la page web https://www.altares.com/wp-content/uploads/Annexe_Traitement_Protection_Donnees_Personnelles_062022.pdf ;
- l'Annexe 2 « Offre pédagogique Couperin – D&B Hoovers » ;
- l'Annexe 3 « Fonctionnalités D&B Hoovers ».

La signature par le Client du présent Contrat emporte adhésion par le Client, sous réserve des stipulations particulières du présent document, aux Conditions Générales de Services.

Ces dernières priment sur celles figurant dans les documents commerciaux émanant du Client. Elles annulent et remplacent tous autres documents antérieurs relatifs au même objet.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de Services ALTARES –D&B et de l'Annexe 1 « Traitement et Protection des Données Personnelles » et les accepter

Signature et cachet ALTARES - D&B

Signature et cachet du Client

Fait le : _____

Fait le : _____

Zone de paraphe

ANNEXE 2 – OFFRE PEDAGOGIQUE COUPERIN D&B HOOVERS



Couperin_Hoovers.
pdf

ANNEXE 3 - FONCTIONNALITES D&B HOOVERS

D&B Hoovers		D&B Hoovers Licences		Modules
		D&B Hoovers Focus	D&B Hoovers Predict	Precision Research
Core Content	Company Summary	X	X	
	Company Description	X	X	
	Company History	X	X	
	Products & Operations	X	X	
	Contacts	X	X	
	Contact Decision Matrix	X	X	
	Corporate Overview	X	X	
	Corporate Family	X	X	
	SWOT	X	X	
	News	X	X	
	Triggers	X	X	
	Competitors	X	X	
	Closest Industry Peers	X	X	
	Closest Companies	X	X	
	Annual Reports	X	X	
	SEC Filings	X	X	
	UK Companies House	X (ex N. America)	X (ex N. America)	
	Industry Snapshot	X	X	
	Industry Snapshot PDF	X	X	
	Stock Report	X	X	
3 Most Recent Years of Standardized Income Statement	X	X		
3 Most Recent Years of Standardized of Balance Sheet	X	X		
3 Most Recent Years of Standardized Cash Flows	X	X		
Analytics	Conceptual Search	X	X	
	Usage Dashboards	X	X	
	Ideal Profile Scoring	X	X	
	Business Signals	X	X	
	Growth Trajectory		X	
	Decision HQ		X	
	Spend Capacity FSPS		X	X
First Research	First Research Industry Profiles		X	
IT-Focused Content	CRUSH Reports			
	Technologies in Use Reports			
	Technology Vendors and Products - Search Filters			
	Information Technology-Focused Triggers			
Financial - Focused Content	Analyst Reports			X
	UK Directors & Shareholders			X (ex N. America)
	UK Mortgages & County Court Judgments			X (ex N. America)
	Financial Health			X
	Business & Geographic Segment Reports			X
	Annual Ratios			X
	Ratio Comparison			X
	Company Chartbook			X
	Valuation Tearsheet			X
	Extended Financial Statements			X
Advanced Financials Search Filters			X	
Analyst Content	MarketLine Industry Profiles			X
	Freedonia Industry Profiles			X
	Euromonitor Industry Reports			X
	EMD Industry Reports			X
	RMA Industry Norms			X
UCC	UCC Filing Data			X